

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ESPACE SPORTIF INTERCOMMUNAL :
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2026/2027**

Séance du 21 septembre 2026
Dûment convoqué le 15 septembre 2026

En l'an 2026, le lundi 21 septembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de communes Pyrénées catalanes.

Présents (32 titulaires et 1 suppléante) : J-P ASTRUCH, B. AUXACH, P. BATAILLE, M. BATLLO, D. BATLLO-BAUDRY, L. BISSIRIEIX, M. BLANIC, P. BLANQUE, P. CAMPS, P. ESCARO, J-L FOUIN, S. GAUMOND, P. GAUX, A. HUG, D. LABRE, C. LANDRIEU, J-D LAPORTE, R. LARROZE, J-M LATUTE, M. LEBECQ, A. LUNEAU, S. PARASSOLS-BECQ, C. PETRIEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, H. PUIGREDO, M. RIFF, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS, C. VERDAGUER, N. BRUSCHET (suppléante).

Absents (0) :

Pouvoirs (3) : M. BLANC (à M. BLANIC), M. GARCIA (à P. BATAILLE), G. PEYRE (à J-L FOUIN).

Secrétaire de séance : Dominique BATLLO-BAUDRY

Acte n° : CCPC-2026-264-04

Rapport

VU le code général des collectivités publiques ;

VU la délibération du 27 octobre 2025 relative à la grille tarifaire piscine complexe sportif Matemale Pyrénées catalanes ;

VU l'intérêt communautaire du complexe sportif par délibération en date du 9 avril 2018 ;

Vu l'intérêt communautaire de la promotion touristique du territoire par le sport ;

CONSIDERANT que pour anticiper l'ouverture du complexe, il convient d'enrichir la grille tarifaire de produits promotionnels visant à assurer le rayonnement du complexe et plus largement des équipements sportifs portés par la communauté de communes

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- De voter la grille tarifaire suivante pour la saison 2026/2027 ;

Déjà voté : délibération du 27 octobre 2025

Prestations**

Prestation	Créneau type	Encadrement	Modalités	Tarif
Scolaires (temps scolaire ; hors 7 juil. → 31 août)	Lun/Mar/Jeu/Ven 13:30–16:00	Professeurs des écoles + parents agréés EN	Chef de bassin en surveillance	Convention (Gratuité)
Location de lignes — Stages / Privatisations / Formations	8:00–12:00 + soir été haute ; Durant créneaux public été basse	Organisateur	Réservation + assurance + surveillance propre	30 € / ligne / heure
Location de lignes Clubs locaux (triathlon, natation...)	8:00–12:00 + soir été haute saison; Durant créneaux public été basse saison	Club	Convention + assurance + surveillance propre	15 € / ligne / heure
Cours individuels MNS (indépendants)	Selon agenda (hors service) été haute saison	MNS Complexe	Convention d'occupation	Convention (Gratuité)
Cours Aquagym	Mardi et Jeudi 10:00-11:00 (été)	MNS Complexe	Réservation	9€/séance 75€/10 séances

Tarifs grand public**

Produit	Prix	Notes
Piscine — entrée (Été basse saison)	Adulte 6 € ; Réduit* 4 €	Cartes 10 : 55 € adultes/36 € réduits Résidents : -20 % sur cartes (fournir justificatif domicile)
Piscine — entrée (Été haute saison)	Adulte 7 € ; Réduit* 5 €	Pass Famille (2A+2E) : 26 €
Bien-être (Hiver) — accès	Adulte 7 € ; Réduit* 5 €	Tarif aligné piscine haute (offre limitée, after-ski)
Muscu/Cardio — Pass jour	6 €	
Muscu/Cardio — Mensuel	25 €	
Muscu/Cardio — Annuel	199 €	
Illimité annuel Muscu/Cardio + bassins + sauna/hammam	349 €	Accès bassins + sauna/hammam (périodes d'ouverture) + muscu/cardio (12 mois)
Illimité été Muscu/Cardio + bassins + sauna/hammam	129 €	Période 15/06 → 15/09

* Réduit : enfants, étudiants, demandeurs d'emploi, groupes

** Tarifs pouvant évoluer en fonction des besoins de gestion du complexe

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20260921-CCPC2026264-04-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Tarifs grand public de produits dérivés sports et divers

Produit	Prix
Maillot de cyclisme	55 €
Maillot de course à pied / trail	30 €
Casquette de cyclisme	10 €
Casquette de course à pied / trail	15 €
Maillot de bain homme	35 €
Maillot de bain femme	45 €
Bonnet de bain	7.5 €
Bouteille/gourde	15 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

- De valider la grille tarifaire pour la saison 2026/2027 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération ;

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE.**

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20260921-CCPC2026264-04-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

